

Le présent formulaire doit être accompagné des renseignements et des documents à l'appui. Les demandes incomplètes seront traitées après réception de l'information manquante.

BUT DE LA PROCÉDURE		
<p>Une dérogation mineure est une disposition d'exception aux normes de zonage ou de lotissement, autre que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol, et permettant à certaines conditions, un écart minimal avec les normes applicables, de manière à ajuster l'application de ces dernières dans certains cas d'espèce. Aucune dérogation mineure ne peut être accordée pour des raisons de commodité, de convenance ou de caprice. On ne peut qualifier une dérogation mineure ou majeure en lui appliquant une règle, une formule ou équation mathématique. C'est plutôt une question de fait qui doit être étudiée en tenant compte des particularités de chaque demande.</p> <p>Dispositions du règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'implantation des bâtiments principaux et accessoires et des constructions et usages accessoires et complémentaires 2. Les marges de recul 3. Les pentes de toit <p>Dispositions du règlement de lotissement pouvant être l'objet d'une dérogation mineure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La superficie et les dimensions des lots 		
TERRITOIRES COUVERTS PAR LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES		
<p>Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes les zones prévues au règlement de zonage et au règlement de lotissement. Nonobstant cette disposition et pour des raisons de sécurité publique, les territoires ou les terrains soumis à des contraintes particulières (inondation, glissement de terrain, érosion ou autre) ne pourront être l'objet de l'obtention d'une dérogation mineure.</p>		
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		
NOM/TITRE	ADRESSE ET CODE POSTAL	N° 15
Requérant/mandataire Robert Blouin	15 PLACE DES RIVIÈRES	Tél. :
OU		Télécopie :
Propriétaire(s) VINS ETCETERA		Tél. : 514.622.8467
		Télécopie :
		Autre : 450.621.5836
LOCALISATION DE L'EMPLACEMENT VISÉ		
Adresse de la propriété : 15 PLACE DES RIVIÈRES. Lot(s) :		
DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA DEMANDE		
Description de l'élément de non-conformité aux dispositions du règlement de zonage ou de lotissement et nature de la dérogation demandée :		
<p>1) ÉLARGISSEMENT GARAGE (OTS) CÔTÉ NORD/OUEST</p> <p>2) AJOUT D'UN PETIT VESTIBULE (COIN AVEC GARAGE + MAISON)</p>		
Raisons pour lesquelles le requérant ne peut se conformer aux dispositions réglementaires actuelles :		
<p>1) MANQUE D'ESPACE POUR GARAGE DOUBLE</p> <p>2) CARRE DE LA SUPERFICIE VIABLE TROP PETIT POUR Y INSÉRER UN VESTIBULE</p>		
Expliquez pourquoi la dérogation mineure n'a pas d'incidence sur les propriétés voisines :		
<p>1) GARAGE N'EST PAS VISIBLE DE MON VOISIN IMMÉDIAT (N/O)</p> <p>2) VESTIBULE CACHÉ (EN COIN MAISON/GARAGE)</p>		
Expliquez le préjudice causé par l'application des dispositions du règlement pour lequel une dérogation est demandée :		
<p>1) ESPACE TROP RESTREINT POUR UTILISATION JOURNALIÈRE (2 VEHICLES)</p> <p>2) SANS LE VESTIBULE, L'ENTRÉE SE FAIT DANS LE SALON...</p>		
Autre information utile :		
NOUS DEMANDONS CES DÉROGATIONS MINEURES POUR AVOIR LE MAXIMUM DE CONFORT.		

* CE N'EST PAS UNE RENOVATION DE CHALET, C'EST NOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE ...!

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-498
« DÉROGATIONS MINEURES » et ses amendements

COÛT DE LA DEMANDE : 750 \$, incluant les coûts pour la publication de l'avis public

TOUTE DEMANDE NE RÉUNISSANT PAS LES CONDITIONS STIPULÉES SERA RETOURNÉE À SON REQUÉRANT

LE FAIT DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NE GARANTIT EN RIEN SON APPROBATION. LES FRAIS INHÉRENTS À LA DEMANDE NE SONT REMBOURSABLES EN AUCUN CAS, PEU IMPORTE LA DÉCISION.

IL EST IMPORTANT DE RESPECTER LES DÉLAIS QUE VOUS DONNE L'URBANISTE, PUISQU'UN AVIS PUBLIC DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MINIMUM 15 JOURS AVANT QUE LA DEMANDE NE SOIT PRÉSENTÉE AU CONSEIL MUNICIPAL

VEUILLEZ COCHER LA CASE APPROPRIÉE ET JOINDRE TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES *

<input checked="" type="checkbox"/>	Un exemplaire du titre de propriété
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan et certificat de localisation d'un arpenteur-géomètre - RADO
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan descriptif du projet (avec plan projet d'implantation)
<input type="checkbox"/>	Une photographie (non altérée) récente de tout bâtiment existant à proximité ainsi que du bâtiment concerné
<input type="checkbox"/>	Autres (précisez) : _____

* Dès l'érection des fondations d'un nouveau bâtiment ou autre structure, le requérant devra faire parvenir au service de l'urbanisme une copie d'un certificat de localisation préparé et signé par un arpenteur-géomètre.

Ces documents à l'échelle doivent être fournis en format numérique OU accompagnés de versions réduites en format 11"x17".

Le requérant devra également fournir tout autre document que le directeur, ou son représentant, jugera pertinent d'avoir pour évaluer le projet. Ces documents devraient permettre au demandeur de faire une présentation informée auprès du comité consultatif d'urbanisme. Veuillez garder une copie de votre demande (plans compris), car le comité ne remettra pas les plans qui accompagnent la demande.

DÉCLARATION

Je, Robert Blouette soussigné(e), déclare que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et autorise la Ville d'Estérel à faire toutes les vérifications nécessaires relatives à ma demande.

Requérant

Date

30 Aout 2020

APPROBATION DU PROPRIÉTAIRE (si le requérant n'est pas le propriétaire)

Je, _____ soussigné(e), propriétaire de terrain(s) inclus à l'intérieur de la zone visée par la présente demande, approuve les démarches de modifications entreprises par le requérant

Propriétaire

Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de demande	
Zone visée	
Date de la demande	
Date de réception du dernier document	
Date de l'avis public	
Date de présentation au CCU	
Date de présentation au Conseil	